Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260209-2026107-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le trois février deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois février deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Catherine ROUX, M. Jacques VANMAERCKE, M. Ronan LEFORT, Mme Laure STALDER, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Anne-Hélène TUAL, adjoints, M. Rémy CHEVRETTE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Loïc CROIZIER, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Ulf SCHMIDT, Mme Marie BABEL, M. Christophe COUTURIER, Mme Alice ROUDAUT, M. Philippe ROGALSKI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Laure JUDÉAUX (pouvoir à M. Olivier DEHAESE), adjointe, Mme Fatimata PICHODO LY (pouvoir à M. Jean-Jacques MARTINEZ), Mme Emilie JARDÉ (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), M. Philippe RUÉ (pouvoir à Mme Alice ROUDAUT), conseillers municipaux.

Absents : Mme Annick LEBLOND, Mme Aurélie LAUTÉ, Mme Marylène BIDAN, Mme Gwénaëlle LE CAN, M. Vincent CONSIGLI, Mme Cécile GRIOLET, conseillers municipaux.

M. Jacques VANMAERCKE a été nommé secrétaire.

A ce jour, 27 conseillers sont en exercice.

N° 2026.1.07 - SPORTS - Subventions - Soutien à la course « les Foulées d'Acigné » 2026

Monsieur Guivarch, adjoint, présente et commente le rapport suivant :

« Depuis la création en France du premier 10 kilomètres de course à pied réservé aux femmes, la ville d'Acigné a toujours soutenu Acigné au Féminin, les Foulées d'Acigné, épreuve sportive majeure et spécifique qui allie succès sportif et populaire, promotion de la cause des femmes, thématique valorisée dans notre commune, et qui concourt au rayonnement d'Acigné.

Par délibération 2012.02.22 du 26 mars 2012, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de répondre à la demande des organisateurs de modifier les modalités du soutien financier de la ville à cette épreuve et de s'orienter vers une subvention spécifique au titre de partenaire en lieu et place de la dotation en lots en vigueur jusqu'alors. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de poursuivre, en 2026, le soutien logistique et financier à la course « les foulées d'Acigné »,
- décide de verser une subvention de 3 000 euros à Acigné Jogging au titre de soutien spécifique à l'organisation de la course « les foulées d'Acigné » et de bénéficier à ce titre de la visibilité offerte aux partenaires institutionnels sur les différents supports de communication. Les crédits seront imputés au compte 65748 fonction 3 service 320,
- mandate, Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 10 février 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

Jacques Vanmaercke
Adjoint, secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr, à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.